



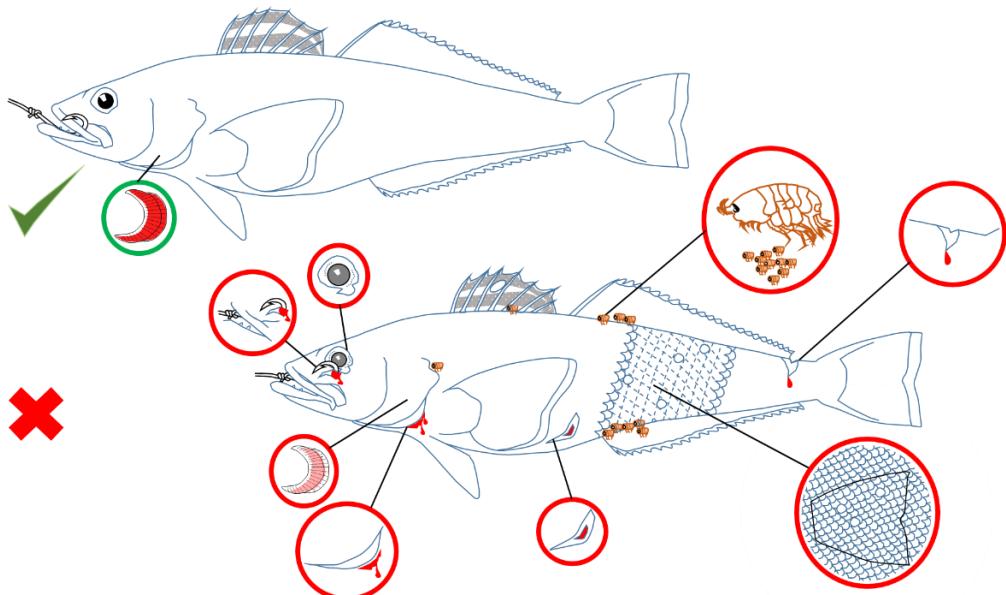
PROTOCOLE DE MARQUAGE DES LEGINES ET DES RAIES

1. L'État du pavillon du navire est responsable de toutes les procédures de marquage et de l'équipement nécessaire. Il doit notamment procurer les marques aux navires.
2. Les navires sont encouragés à travailler avec les observateurs pour s'assurer que les procédures de marquage et d'échantillonnage spécifiées dans le présent manuel sont menées de manière efficace.
3. Les poissons sélectionnés pour le marquage doivent être débarqués sur le navire à l'aide d'un dispositif de levage qui supporte le poids du poisson par le dessous (p.ex., un berceau, une civière, une épuisette ou une sangle) afin de minimiser les blessures potentielles.
4. Les poissons sélectionnés pour le marquage ne doivent pas être soulevés à l'aide d'une gaffe.
5. Les poissons sélectionnés pour le marquage doivent être jugés en bon état et exempts de blessures, comme indiqué dans les figure 1.
6. Les navires sont encouragés à configurer la distance entre la rampe, le poste de marquage et le point de remise à l'eau de manière à ce qu'elle soit aussi courte que possible, et à réduire au minimum les obstacles susceptibles d'entraver le transport des poissons.
7. La manipulation des poissons entre la rampe, le poste de marquage et le point de remise à l'eau doit se faire selon les méthodes recommandées à l'adresse www.ccamlr.org/node/85702.
8. Le poste de marquage doit être à l'abri des intempéries et garantir le bon état des poissons, ainsi que la sécurité des personnes les manipulant.
9. Il est préférable de réduire au maximum le temps de manipulation des poissons entre la remontée sur le pont et la remise à l'eau.
10. Les poissons ne doivent pas être maintenus hors de l'eau plus de trois minutes au total.
11. Le temps que les poissons passent dans la cuve devrait être réduit au minimum.
12. Les poissons inclinés sur le côté ou sur le ventre après avoir été placés dans une cuve ne peuvent pas être marqués.
13. La conception d'une cuve doit être conforme aux spécifications de la section 6.3 du présent document. Le volume de poisson par rapport au volume d'eau dans la cuve ne doit pas excéder 10 %. Les légines et les raies doivent être séparées.
14. Les légines marquées doivent être remises à l'eau la gueule en avant, en s'assurant que la distance entre le point de remise à l'eau et la surface de la mer est aussi courte que possible.
15. Les raies marquées doivent être remises à l'eau nageoire dorsale vers le haut, en s'assurant que la distance entre le point de remise à l'eau et la surface de la mer est aussi courte que possible.

Procédure de marquage de la légine et critères d'évaluation

1. Transporter les poissons jusqu'au poste de marquage en suivant les procédures de manipulation décrites à l'adresse www.ccamlr.org/node/85702.
2. Retirer soigneusement l'hameçon et évaluer s'il convient au marquage. Ne pas marquer et relâcher le poisson si l'une des conditions répertoriées à la figure 1 est remplie.
3. Poser deux marques sur le poisson et, si possible, leur attribuer des numéros séquentiels.
4. Confirmer que les marques sont bien attachées en tirant dessus délicatement.

5. Enregistrer les données requises dans le carnet de l'observateur. Ne pas oublier d'inclure les premiers caractères, le type de marque, la couleur et l'inscription qui y figure.
6. Vérifier que les numéros de marque sont enregistrés correctement.
7. Relâcher les poissons la gueule en avant lorsque les conditions de remise à l'eau sont adéquates.
8. Observer et enregistrer ce qu'il advient du poisson dans le carnet de l'observateur.



credit: Alan Hart, NIWA

Critères d'évaluation

Catégories d'évaluation	Ne pas marquer	
Blessures d'hameçon		Blessure d'hameçon en dehors de la zone de la gueule (des lèvres, de la mâchoire, des joues) ou au fond de la gueule
Branchies		Les branchies sont roses ou blanches
Saignement		Saignement visible des branchies, ou saignement excessif d'une autre partie du poisson
Corps		Lésion visible sur le corps du poisson et plaies ouvertes
Organes		Lésion visible de l'œil ou pénétration de la cavité abdominale, par des crustacés (amphipodes/poux de mer) ou autres
Écaillles		Écorchures ou perte d'écailles récente sur une surface égalant ou excédant celle de la queue du poisson

Figure 1 : Critères d'évaluation pour le marquage de la légine.



PROTOCOLE DE MARQUAGE DES RAIÉS

1. Transporter les poissons jusqu'à la station de marquage en suivant les procédures de manipulation décrites à l'adresse www.ccamlr.org/node/85702.
2. Retirer soigneusement l'hameçon et évaluer s'il convient au marquage. Ne pas marquer et relâcher le poisson si l'une des conditions de rétention énumérées à la figure 1 est remplie.
3. Poser deux marques sur la raie et, si possible, leur attribuer des numéros séquentiels.
4. Confirmer que les marques sont bien attachées en tirant dessus délicatement.
5. Enregistrer les données requises dans le carnet de l'observateur. Ne pas oublier d'inclure les premiers caractères, le type de marque, la couleur et l'inscription qui y figure.
6. Vérifier que les numéros de marque sont enregistrés correctement.
7. Relâcher les raies nageoire dorsale vers le haut lorsque les conditions de remise à l'eau sont adéquates.
8. Observer et enregistrer ce qu'il advient de la raie dans le carnet de l'observateur.

CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES RAIES



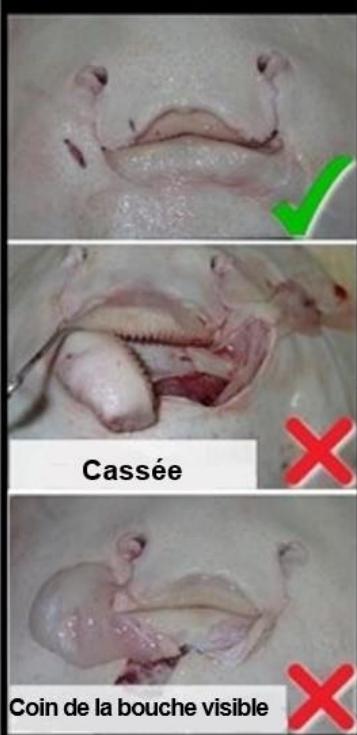
RELÂCHÉE EN MER



RÉCUPÉRÉE

Face ventrale

MÂCHOIRE



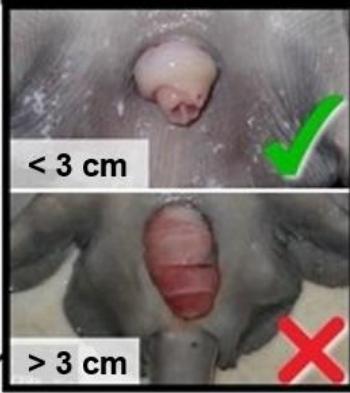
FENTES BRANCHIALES



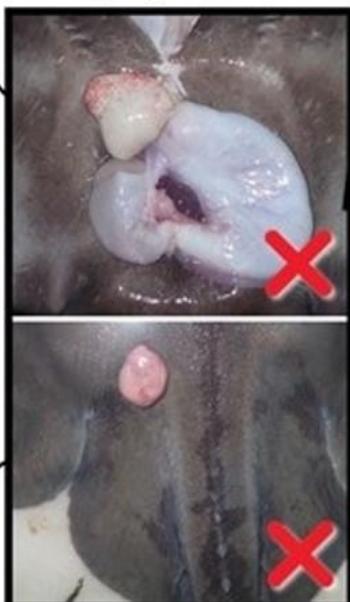
Hématomes

Lésions cutanées ou musculaires

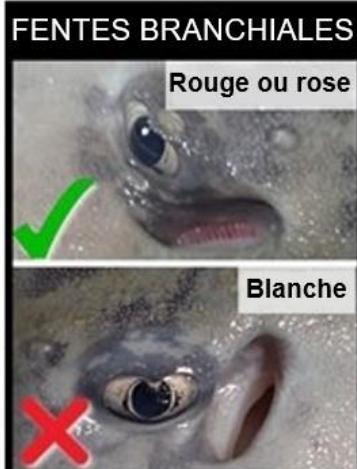
CLOAQUE



Organes saillants



Face dorsale



FENTES BRANCHIALES

Mouvement ondulatoire ✓

Document CCAMLR WG-FSA-2022/19, Faure et al.

Figure 1 : Critères d'évaluation pour le marquage de la raie.